

APPEL À PROJETS

2019



A.A.P

MOBILITÉ INNOVANTE

Collectivités, entreprises,
vous souhaitez apporter **une réponse innovante**
aux enjeux de mobilité de nos territoires ?

La Région Nouvelle-Aquitaine lance un nouvel Appel à Projets pour **soutenir l'émergence d'expérimentations de services, produits ou technologies innovants** en matière de mobilité et de transport de personnes ou de marchandises.

Toute l'info sur :
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

(((Pourquoi un Appel à Projets

«Expérimentation de solutions de mobilité innovantes» ?

Cet appel à projets est lancé afin de soutenir les territoires et les entreprises pour le développement de **nouveaux services et usages répondant mieux aux évolutions sociétales et aux enjeux de transition**, de les valider en conditions réelles et de favoriser leur déploiement.

Il vise également à **favoriser une coopération accrue entre les parties prenantes des transports et de la mobilité (autorités organisatrices de la mobilité, collectivités, opérateurs de mobilité, transporteurs, aménageurs, offreurs de solutions ou de briques technologiques...)** et à **développer la connaissance** concernant les usages, les impacts sociaux et environnementaux, les modèles économiques, etc.

(((Quels projets sont concernés ?

Toutes initiatives permettant l'expérimentation sur un territoire de Nouvelle-Aquitaine - en conditions réelles et en plaçant l'usager au cœur de la démarche - de services, produits ou technologies innovants en matière de mobilité et de transport de personnes ou de marchandises.

Cet appel à projet vise aussi bien les projets en phase de structuration (phase préalable d'étude et de faisabilité stratégique, technique, juridique et financière du projet) que les projets prêts à être mis en œuvre.

Pour tout renseignement :

ami-mobilite-innovante@nouvelle-aquitaine.fr

+ d'info

Cahier des charges à télécharger sur :
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr
(Rubrique AAP)

Qui peut répondre ?)))

L'appel à projets s'adresse aux **collectivités locales, leurs groupements et syndicats mixtes, aux entreprises** (prioritairement les PME et ETI) de Nouvelle-Aquitaine en coopération, le cas échéant, avec tout autre acteur de la mobilité et/ou de l'innovation.



Date limite

de dépôt de dossier

1^{er} relevé : **01/02/2020**

2^e relevé : **01/05/2020**

